



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 12518

Texte de la question

M. Patrick Ollier appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la somme de un milliard de francs débloquée pour alimenter le fonds d'urgence aux chômeurs. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer la répartition, par département, de cette somme.

Texte de la réponse

Le fonds d'urgence sociale a été doté de 1 milliard de francs, 800 MF ont été répartis dès le lancement de l'opération entre les départements, selon une clé de répartition prenant en compte le nombre des bénéficiaires du RMI et de l'allocation de solidarité spécifique. Des dotations complémentaires ont été allouées par la suite aux préfectures confrontées à un nombre de demandes particulièrement élevé. Au total, ce sont près de 974 millions de francs qui ont été délégués dans les départements. Le total des demandes enregistrées s'est élevé à près de 800 000 dont un peu moins de 600 000 ont été acceptées. Un bilan comprenant une répartition des crédits par département sera prochainement établi.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Ollier](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12518

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 décembre 1998

Question publiée le : 30 mars 1998, page 1745

Réponse publiée le : 21 décembre 1998, page 6976